

SAISON 2022-2023

Objectifs :

- Faire découvrir notre discipline aux plus jeunes et leur proposer des activités où ils prennent du plaisir.

Formule :

- 9 regroupements avec 5 voire plus organisateurs à chaque journée
- Dont 2 Tournoi Général
- Le calendrier général établi et transmis en début d'année aux clubs.
- Cependant un club souhaitant organiser un tournoi en cours d'année peut faire la demande auprès de la COC.

REGLEMENTS :

ART 1 : OBLIGATIONS

Chaque club de D1 et de D2 doit présenter une équipe de moins de 11 ans et une équipe de moins de 9 ans.

Ils doivent être présents à 6 tournois avant la date de fin avril 2023.

En cas d'absence à un regroupement les sanctions sont les suivantes :

- 1^{ère} absence : -1 pts
- 2^{ème} absences : -2 pts
- 3^{ème} absences : -3 pts
- +3 absences : -3 pts

En cas d'absence au regroupement et/ou au tournoi général, le club sera sanctionné d'une amende par une décision de la C.O.C

Les clubs qui participent avec une équipe de moins de 9 ans supplémentaire lors des 6 regroupements verront leur équipe classée au plus haut niveau régional bénéficier **d'un point supplémentaire** (vote AG 2016).

Les clubs qui participent avec une équipe de 11 ans supplémentaire lors des 6 regroupements verront leur équipe classée au plus haut niveau régional bénéficier **d'un point supplémentaire** (vote AG 2016).

A revoir !!!

Tous les clubs ont l'obligation d'organiser un regroupement (sanction : **moins 2 points pour l'équipe évoluant au plus haut-niveau et 200 € d'amende**). En cas de mauvaise organisation : (sanction : **moins 1 point et 50 € d'amende**).

Une équipe est comptabilisée si elle se présente avec **7 joueurs chez les moins de 11 ans et 6 joueurs sur les moins de 9 ans** sur la feuille de match et présents pendant **TOUTE la journée**. Cependant, si elle se présente avec 2 équipes de 6 joueurs dans la même catégorie, une équipe sera alors comptabilisée.

La mixité est autorisée :

Chez les garçons, **2 filles autorisées par équipe**

Chez les filles, **pas de garçon.**

La catégorie des **moins de 9 ans se joue à 4 joueurs de champs+1GB.**

La participation d'un club à un regroupement est comptabilisée si ce dernier participe à l'ensemble des matchs prévus. Le club qui part avant la fin, ou à midi, ne sera pas comptabilisé.

ART 2 : Catégories d'âge :

Sont autorisés à participer, les joueurs et joueuses licenciés (es) et qui sont nés (es) en :

- **2012 - 2013 (moins de 11 ans)**
- **2014- 2015 (moins de 9 ans)**

ART 3 : ARBITRAGE :

L'organisateur doit présenter un tuteur officiel reconnu soit par la *COC*, soit par la *CRA*.

Chaque club doit amener 2 jeunes arbitres qui se présentent au tuteur dès leurs arrivées sur le tournoi. (Années d'âge : 2011, 2010, 2009, exceptionnellement les plus de 15 ans)

ART 4 : REPORT

Seul la *COC* peut reporter un regroupement et proposer une date de report. En cas de pluie, il est recommandé de prendre contact avec l'organisateur sur l'état du terrain.

L'organisateur devra en cas d'annulation du regroupement, prévenir le plus tôt possible les équipes afin d'éviter les coûts du déplacement.

ART 5 : ORGANISATION

Le club organisateur est responsable de la réservation du site. Il reçoit une convention en début d'année l'informant de ses obligations et de ses droits.

Début des matchs à 9H00 précise. Si certaines équipes sont en retard, les matchs doivent quand même débiter à l'heure prévue.

En cas de récompense, favoriser les médailles, les diplômes ou autres récompenses individuelles.

ART 6 : TERRAIN

Pour les moins de 8 ans, la zone doit mesurer 5M (arc de cercle) et si possible 20M de longueur et 16M de large.

Pour les moins de 11 ans, les réducteurs de but sont obligatoires.

ART 7 : FEUILLE DE MATCH et LICENCES

- Remplissez vos feuilles de matches avant le début du regroupement (dans le bus par exemple)
N° de licence- Nom- Prénom. Noms des jeunes arbitres.
Nom du responsable de l'équipe qui DOIT être PRESENT le jour du regroupement.
- **Pour une vérification des licences, chaque club doit imprimer la feuille de licence du joueur et l'emmener à chaque regroupement. Un jeune sans feuille de licence, ne pourra participer à la journée.**

Les licences événementielles doivent être correctement remplies avant le début de la journée et remises à l'organisateur avant la fin du regroupement.

(nom-prénom-date de naissance- adresse exacte- club d'appartenance)

RAPPEL : Une licence événementielle par licencié par saison.

Ce dernier devra retourner à la LRHB avant le mercredi suivant :

- Les feuilles de matches dûment remplies, les licences événementielles, et le bilan général.

ART 8 : LES REGLES DE JEU.

- Ballon :
- Moins de 9ans F et G : Taille 00
Moins de 11fille : T00
Moins de 11 garçon : T0

- Engagement se fait aux 4 mètres avec coup de sifflet. Sauf en début de rencontres ou à la MT (centre du terrain)
- Sur la passe du GB, après un but, aucun joueur ne peut se trouver dans les 9M adverses (-11 ans).
- En défense, sur tout le terrain, chaque joueur est responsable d'un adversaire (H à H). Nous devons favoriser le jeu sur la récupération du ballon et le jeu sur les trajectoires de passes.
- Si faute, respecter l'échelle des sanctions (AV verbale, AV (jaune), 1mn, 1mn...)
- **Chez les moins de 11 ans**, le dribble est interdit dans la première partie du terrain (sauf pour se dégager et prendre un espace plus grand pour faire la passe à son partenaire).

ART 9 : FORFAIT

Le COC statuera en fonction des justificatifs fournis dans les 48H.

Tout cas non prévu dans le présent règlement sera soumis à la décision de la COC.

Tout club qui participe au regroupement doit respecter ces règlements particuliers.



On est tous handballeurs

LA COC